



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 24-25-01
CE # 24-25-02

**Procès-verbal de la 4^{ème} séance ordinaire de l'année scolaire 2024-2025
tenue le 17 mars 2025 à 19 h 00.**

ÉTAIENT PRÉSENT

Madame Caroline Dinél, parent
Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, parent
Madame Chantal Filteau, parent
Madame Claire Dalmeida, parent
Madame Vicky Côté, secrétaire, représentante du personnel de soutien
Madame Kate Tremblay-Laroche, enseignante
Madame Geneviève Filteau, enseignante
Madame Julie Rochette, enseignante
Madame Amélie Légaré, enseignante
Madame Hélène David, responsable du service de garde
Monsieur Kevin Auger-Raymond, parent
Monsieur Delisle, représentant de la communauté

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Marie-Ève Guay, parent
Madame Rachel Massé, orthophoniste

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice
Madame Nadia Roy, directrice adjointe

4.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Dinél souhaite la bienvenue à tous les membres.

4.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Dinél confirme qu'il y a quorum.

CE # 24-25-03

4.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Dinél procède à la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter au varia. Elle précise qu'il n'y aura pas d'ajout de varia en cours de séance.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Ajout au varia :

- Coupures d'eau à l'école – par Mme Parent

Madame Bouchard-Parent propose l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 24-25-04

4.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025 – Annexe 1

Madame Dinel demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 27 janvier 2025.

Aucune question ni modification n'est demandée.

Aucun point de suivi n'était à faire.

Monsieur Auger-Raymond propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité

CE # 24-25-05

4.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question (aucun public)

CE # 24-25-06

4.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE

De la présidence

Il n'y a rien à déclarer

De la direction

Il n'y a rien à déclarer

Correspondance reçue

Aucune correspondance reçue



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 24-25-07

4.7 APPROBATION DU BUDGET MI-ANNÉE – Annexe 2

Mme Lalancette présente le résumé du budget mi-année.
Elle précise que le déficit anticipé sera moindre que prévu en début d'année, et ce, malgré les récente coupure budgétaire du gouvernement.

Les principaux facteurs pouvant expliquer cette réalisé sont les suivants :

- Augmentation des sommes reçues;
- Salaires moins élevés qu'anticipés (postes restés vacants, personnel avec moins d'ancienneté que la moyenne calculée);
- Calcul du coût concernant le résiduel d'anglais intensif a été revu à la baisse;
- Projet de peinture pour l'embellissement mis sur pause;
- Certaines mesures conventionnées ne seront pas toutes dépensées et seront reportées à l'an prochain.

M. Auger-Raymond et Mme Bouchard-Parent font part de leurs inquiétudes sur l'avenir financier pour l'école advenant que l'on doive assumer un déficit d'année en année. Mme Lalancette précise que des efforts sont faits chaque année pour assurer une saine gestion des finances tout en répondant aux besoins des élèves et en assurant le bon fonctionnement de école qui comptent 3 petits bâtiments. Elle précise également que le Centre de services Scolaires est sensible à la situation particulière de l'école de l'île d'Orléans et que le remboursement d'un déficit serait regardé par la direction générale et le directeur des services financiers avant d'être imposés à l'école.

Madame Bouchard-Parent propose l'approbation du budget mi année

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 24-25-08

4.8 APPROBATION D'ACTIVITÉS ET DE SORTIES SCOLAIRES – Annexe 3

Aucune question des membres.

Ce point sert à confirmer l'approbation par courriel des activités proposées.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

APPROUVÉ à l'unanimité

CE # 24-25-09

4.9. CONSULTATION – RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Annexe 4

Les membres ont reçu le document à l'avance afin d'avoir le temps de le lire. Il n'y a aucune suggestion de modifications. Les membres du CE sont en accord avec les changements proposés.

CE # 24-25-10

4.10 CONSULTATION – CRITÈRES DE LA DIRECTION D'ÉCOLE Annexe 5

Considérant l'article 79 et 110,1 de la Loi sur l'Instruction publique et considérant la demande de la direction générale du centre de services scolaire des Premières Seigneuries, les membres du Conseil d'établissement sont consultés sur les critères de la direction.

Après discussion et la collaboration des membres dans la formulation des divers énoncés, il est proposé par Madame Caroline Dinel que les critères de sélection de la direction de l'école de l'Île d'Orléans soient les suivants :

- ❖ Expérience préalable à la direction d'une école, de préférence dans une école institutionnalisée où les bâtiments sont éloignés les uns des autres ;
- ❖ Volonté à placer l'élève et son bien-être au centre des décisions de l'école ;
- ❖ Aptitude à la gestion budgétaire d'un établissement ;
- ❖ Aptitude à coopérer étroitement avec les parents et les élèves ;
- ❖ Aptitude à établir et à entretenir des liens avec les partenaires du milieu (MRC, etc.) ;
- ❖ Aptitude à guider, mobiliser et favoriser la cohésion de l'équipe école ;



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

❖ Aptitude à faire circuler efficacement les informations pertinentes entre les différents intervenants (membres du personnel, élèves, parents, autorités scolaires) ;

❖ Facilité à travailler avec les technologies de l'information et des communications ;

❖ Capacité de mettre en œuvre les orientations, la vision et les valeurs du projet éducatif ;

❖ Volonté de faire un mandat de cinq ans pour assurer la continuité dans la mise en œuvre du projet éducatif de l'école et pour avoir le temps d'accompagner le personnel, les enfants et les parents dans 4 bâtisses différentes (incluant le Logisport) ;

Tous les critères ci-haut mentionnés doivent être adaptés dans le respect du contexte propre à chacun des milieux (de Saint-Pierre, de Saint-Laurent et de Sainte-Famille).

Tous les membres sont d'accord pour insister particulièrement sur ce dernier point puisque les façons de faire et les réalités des trois milieux sont très différentes.

Les critères de la direction seront transférés à la direction générale par Mme Lalancette. Elle placera Mme Guay, présidente et Mme Dinel (vice-présidente) en copie-conforme lors de l'envoi.

CE # 24-25-11

4.11 APPLICATION CLIC ÉCOLE

À compter de l'année 2025-2026, le ministère exigera que les parents de élèves de toutes les écoles québécoises soient connectée via la nouvelle application Clic-école. Cette application sera associée au Mosaïk actuel et aura pratiquement les mêmes fonctionnalités que le Portail parent actuel.

Le service des technologies du CSSPS a demandé s'il y avait des écoles volontaires à participer à un projet pilote pour la mise à l'essai d'ici la fin de l'année. Madame Lalancette demande donc aux membres parents s'ils désirent être volontaires.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Après discussion, il est décidé que notre école ne se portera pas volontaire pour la mise à l'essai cette année et que nous attendrons l'instauration uniforme visée pour l'an prochain.

4.12 BON COUP !

Madame Lalancette mentionne quelques bons coups à l'école :

- Les résultats au 2^e bulletins montrent du progrès en lien avec nos objectifs en lecture et écriture (projet éducatif);
- Des enseignantes de 3^e cycle et la direction présenteront un atelier au colloque CAR (collaborer, apprendre, réussir) du CSSPS le vendredi 4 avril prochain. L'atelier portera sur l'utilisation de cibles d'apprentissage qui favorisent la clarté pédagogique en classe et l'utilisation d'outils d'évaluation (grilles descriptives en écriture) permettant aux élèves de devenir plus autonome dans leur progression.
- Activités entrepreneuriales :
 - o Fabrication et vente d'articles par le groupe de Miss Kate à St-Laurent;
 - o Activités vécues avec les personnes âgées de la Villa Des Bosquet par la classe de Mme Geneviève Filteau à Saint-Pierre (chanson, plantation, jeux de société)

Madame Rochette mentionne également que Monsieur Alex, enseignant de musique, a fait une chanson sur les valeurs de l'école qu'il pratique avec les élèves;

Madame David mentionne que de belles choses se vivent aussi au niveau du service de garde, en lien avec le projet éducatif, avec de la musique et des chansons.

4.13 SEMAINE SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION.

Une nouvelle semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles a été mise sur pied par le ministère de l'Éducation du Québec. Celle-ci aura lieu cette semaine, soit du 17 au 21 mars 2025.

Plusieurs communications et activités sont prévues tout au long de la semaine et viseront les élèves, mais aussi les intervenants scolaires, les parents et la



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

communauté. À titre d'exemple, il sera proposé des capsules à visionner, des échanges à faire en classe, etc.

CE # 24-25-13

4.14 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Les membres sont invités à poser leurs questions s'il y a lieu.

Chaque nouveau membre pour l'année 2024-2025 doit compléter la formation obligatoire en visionnant les capsules suivantes, disponible dans le Team du CÉ :

Formation obligatoire - nouveaux membres du conseil d'établissement

Vue d'ensemble Cahier des membres

Une fois la formation complétée, il leur est demandé de remplir le Formulaire d'attestation - Formation obligatoire pour les nouveaux membres

Aucune question des membres.

CE # 24-25-14

4.15 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Kate Parent informe qu'il n'y a pas eu de nouvelle rencontre depuis le dernier CÉ.

La prochaine rencontre sera le mercredi 19 mars 2025

CE # 24-25-15

4.16 VARIA

- Coupures d'eau :

Il a été observé qu'il y a des eues des coupures d'eau à quelques.

Madame Lalancette informe que cela est arrivé, mais que ce n'est pas sur une base régulière et fréquente.

Madame Roy informe qu'il y a effectivement eu des coupures d'eau à quelques reprises dernièrement dans le bâtiment de Saint-Laurent en raison des toilettes



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

bouchées. Il y a eu quelques interventions rapprochées dans une même temps pour un total d'environ 30 minutes maximum.

Madame Lalancette précise que les services des ressources matérielles apportent des cruches d'eau potable lors d'une coupure d'eau et que, dans l'éventualité où les élèves n'auraient pas accès à des toilettes pour une durée prolongée, la direction générale pourrait décider de fermeture d'école. Il n'a pas été nécessaire de fermer pour cette raison, et ce, minimalement dans les derniers 5 ans.

CE # 24-25-16

4.17 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

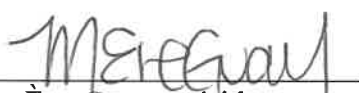
La prochaine rencontre aura lieu le lundi 12 mai 2025, en présentiel au bâtiment de Saint-Pierre.

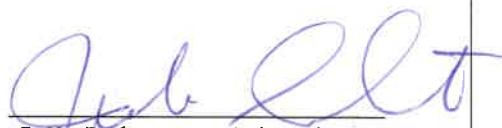
CE # 24-25-17

4.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dinel que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 21h09


Marie-Ève Guay, présidente


Julie Lalancette, Direction